

Harcèlement scolaire : après les paroles, les actes?

Pétition par Nora FRAISSE · 79 974 soutiens



Réponse du Décideur

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

4 nov. 2015 — Mesdames, Messieurs,

Vous avez été nombreux à apporter votre soutien à la pétition de Nora Fraisse pour aller plus loin dans la lutte contre le harcèlement à l'école.

Ce jeudi 5 novembre, j'ai souhaité organiser la première journée nationale pour dire Non au harcèlement et mobiliser très largement toute la société autour de cette cause essentielle. A cette occasion, j'ai dévoilé plusieurs mesures importantes que vous souteniez à travers cette pétition.

Un numéro à 4 chiffres, le 3020, est mis en place. Afin d'anticiper les nombreux appels, j'ai décidé d'augmenter les crédits accordés à l'association. C'est un numéro gratuit, il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (en dehors des jours fériés). Je sais que vous réclamiez par ailleurs une augmentation de la durée dans la journée, mais les tests menés par l'association ont démontré que cela n'augmentait pas le nombre des appels et que pour maximiser les résolutions de cas, il valait mieux concentrer les écoutants sur les heures de semaine. Enfin, contrairement à ce que certaines informations laissaient entendre, le numéro est ouvert pendant les vacances à l'exception d'une semaine à Noël et d'un mois en été (15 juillet au 15 août.). Je vous précise que ce numéro n'est pas un simple numéro d'écoute. Il enclenche une procédure de prise en charge locale par le référent départemental « harcèlement ». Ce référent fait le lien entre la famille et l'établissement pour aider à la résolution de la situation de harcèlement.

Un nouveau clip réalisé par Mélissa Theuriau pour les 7-11 ans sera diffusé gracieusement sur de nombreuses chaînes de télévision et dans les salles de cinéma pour toucher un maximum d'élèves de primaire.

Vous réclamiez aussi la diffusion d'un guide à tous les établissements. Le ministère de l'Education nationale en lien avec les associations avait élaboré plusieurs guides. Ceux-ci ont été rénovés et sont accessibles à cette adresse : <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/guides>. J'ai adressé un message à l'ensemble des personnels de l'Education nationale afin qu'ils puissent avoir connaissance de ces ressources.

Je vous signale également les protocoles de prise en charge des situations de harcèlement et les fiches à destination des familles, des élèves et des professionnels : <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources>.

Pour aller toujours plus loin dans la formation des personnels, j'ai fixé des objectifs ambitieux au ministère: 1500 formateurs formeront 300 000 personnes d'ici la fin 2016. Un module de formation en ligne (m@gistère) pour le 1er degré a par ailleurs été mis en ligne.

Vous trouverez des informations complémentaires relatives aux actions que nous menons sur le nouveau site dédié, <http://education.gouv.fr/nonauharcèlement>

Bien cordialement,

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche